



- Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et synthèse »

Conseil municipal du 14 mars 2022
Séance du 28 février 2022

2 Budget Principal - reprise anticipée des résultats 2021

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mme SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme TALL, M. BULUT, Mmes DUHIN, SAKHO, MM KHOULA, N'DIAYE, Mmes SOW, ELONGUERT, M. EL OUSTI, Mmes PEREZ, SENET, MM EL MOUSSAOUI, BOULHAMANE, KA, Mme MEHADJI, M. NACHITE, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme FAZAL

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

M. PERRIN

Pouvoir à :

Mme MEUNIER

Mme HAMADOUCHE

Pouvoir à :

M. DEME

M. AÏT MESSAOUD

Pouvoir à :

Mme LAMBRE

M. ZAHRAOUI

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

Mme JACQUEMART

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. LUCAS, Mme JAJAN	2
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	37
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : M. AKABLI	1

- Date de la convocation : 08/03/2022

- Rapport de présentation :

Monsieur Abdoulaye DEME, maire-adjoint, expose :

L'instruction M14 permet de reporter au budget de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur.

Ainsi sur le budget principal, les résultats 2021 constatés par monsieur le Maire et attestés par monsieur le Trésorier s'établissent comme suit :

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2021	13 064 857,79 €	12 448 014,28 €	-616 843,51 €
Résultat 2020 (D001)	4 090 296,76 €		-4 090 296,76 €
Résultat de clôture de la section d'investissement			-4 707 140,27 €
Restes à réaliser 2021	6 103 192,23 €	5 880 480,31 €	-222 711,92 €
Besoin de financement			4 929 852,09 €
Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2021	46 299 129,34 €	50 956 972,90 €	4 657 843,56 €
Résultat 2020 (R002)		4 110 505,29 €	4 110 505,29 €
Résultat de clôture de la section de fonctionnement			8 768 348,85 €

En priorité, il convient d'inscrire en section d'investissement du budget 2022 :

- En dépense, sur le compte 001, la reprise du résultat de la section d'investissement soit : 4 707 140,27 € ;
- En recette sur le compte 1068 une part du résultat de la section de fonctionnement permettant de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement soit : 4 929 852,09 €.



Envoyé en préfecture le 17/03/2022
Reçu en préfecture le 17/03/2022
Affiché le 15/03/2022
ID : 060-216001743-20220314-DLRG220314002-DE

Ainsi, il est proposé d'inscrire en recette, sur le compte 002, de la section de fonctionnement, la part du résultat de la section de fonctionnement 2021 à reporter, après la couverture du besoin de financement, soit 3 838 496,76 €.

Il vous est demandé d'approuver et d'arrêter les résultats tels qu'ils ont été dressés par monsieur le Maire et attestés par monsieur le Trésorier, de reporter par anticipation les résultats 2021 sur le budget primitif 2022, de s'engager, si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation au budget primitif 2022, à procéder à leur régularisation dans la plus proche décision modificative suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2022.

Vous êtes appelés à voter.



■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-9 et 2311-5,
Vu l'instruction M14,
Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 28 février 2022,
Vu les documents ci-annexés,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : **36** Pour : **36** Contre : **0** Abstention : **0**

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver et d'arrêter les résultats tels qu'ils ont été dressés par monsieur le Maire et attestés par monsieur le Trésorier.

Article 2 : de reporter par anticipation les résultats 2021 sur le budget primitif 2022.

Article 3 : de s'engager, si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation au budget primitif 2022, à procéder à leur régularisation dans la plus proche décision modificative suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application [telerecours citoyen](http://www.telerecours.fr) accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Date d'affichage : **15 MARS 2022**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :
Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
après dépôt en sous-préfecture le **17 MARS 2022**
et publication ou notification le **17 MARS 2022**
affiché le **15 MARS 2022**
CREIL, le **17 MARS 2022**

Maire de Creil
Président de l'ACSO



Pour le Maire et par délégation
La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »
Corinne FABLET

Envoyé en préfecture le 17/03/2022

Reçu en préfecture le 17/03/2022

Affiché le 15/03/2022



ID : 060-216001743-20220314-DLRG220314002-DE